



- PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - DU 24 MARS 2025 -

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

1- Produit des amendes de polices 2024

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police 2025 pour l'opération suivante : - « Aménagement et Sécurisation de la Rue des Primevères ». Accord des membres du Conseil.

2- Ecole Notre Dame : participation supplémentaire aux frais de fonctionnement 2025

Suite à la demande de Monsieur CORNOU, Directeur de l'école Notre Dame, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'attribuer une participation supplémentaire aux frais de fonctionnement à **4 500 €**.

3- Ecole Notre Dame : Participation aux frais de repas pour 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du fonctionnement de la restauration scolaire à l'école Notre Dame qui fait appel à la restauration collective. Pour pallier au déficit de la Cantine, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de participer à hauteur de **4 200 €** pour l'année 2025 aux frais de repas.

4- Vote des taux d'imposition des Impôts locaux directs pour 2025,

Le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Suite aux explications de Monsieur Le Maire, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et vote les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2025 qui se présentent comme suit :

- Taxe foncière bâtie :	37.17 %
- Taxe foncière non-bâtie :	43,15 %
- Taxe d'habitation :	14.68 %

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

5- Budgets Primitifs 2025:

○ Budget Lotissement du Moulin

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent et votent le Budget Primitif pour l'année 2025, comme suit:

329 793 € en dépenses et recettes de fonctionnement,

221 436 € en Dépenses et Recettes d'Investissement.

○ Budget de la Commune

Suite à l'approbation du CFU lors du dernier conseil municipal, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, statuent sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et constatent que le CFU de l'exercice 2024 présente un excédent de fonctionnement qui s'élève à la somme de : **469 150 €**.

Ils décident donc de conserver **180 000 €** en recettes de fonctionnement à l'article N° 002 « Excédent antérieur reporté » et d'en affecter **289 150 €** en recettes d'investissement à l'article N° 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif de l'exercice 2025 de la commune.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent et votent le Budget Primitif pour l'année 2025, comme suit:

- en Fonctionnement à **1 236 302 €**
- en Investissement à **2 084 926 €**

Les principales recettes de fonctionnement proviennent des dotations- participations (271 259€) et du produit des impôts locaux pour 600 000€.

En investissement, les principales recettes proviennent de l'excédent 2024 reporté (1 234 573 €), de l'excédent de fonctionnement 2024 (289 150 €), du virement de la section de fonctionnement, de la récupération de TVA et des subventions provenant des investissements, DETR et Département.

Les principales dépenses d'investissement pour 2025 seront la fin des travaux d'aménagement et sécurisation du Pump Track, le programme de voirie 2025, l'étude préalable à l'aménagement du Centre Bourg et la réhabilitation du Commerce place de l'Eglise.

Pour finir, Madame Valérie THOMAS, conseillère aux décideurs locaux (CDL) représentant la DGFIP de Morlaix, a présenté la situation financière de la commune en comparaison avec les communes de même strate de population.

Ces comparaisons, départementales, régionales et nationales, tant sur la capacité d'autofinancement que sur la capacité de désendettement, laissent apparaître une gestion financière saine et solide qui permet d'envisager l'avenir avec sérénité et visibilité.